



## Réunion du conseil municipal du 5 mai 2022

*Présents : Gilles ORY, Patrick VUILLIER, Gérard BAULIEU, Didier MOREAU, Blandine EBRARD, Pascal JANUEL, Bruno CATTENOZ, Laetitia PETITJEAN, Catherine POLETTI-COTTON.*

*Absents excusés : Pascal DIMANCHE (procuration à Gilles Ory), Olivier CHEGNION, Alan BLANCHOU (procuration à Patrick Vuillier), Stéphane MAGNIN, Agnès RAGOT (procuration à Catherine Poletti-Cotton), Jean-Philippe MILLE.*

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Madame Catherine POLETTI-COTTON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **1- Servitude de passage GRDF**

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de servitude avec GRDF en vue du passage d'une canalisation gaz souterraine (PE63), chemin du Val de l'Ognon à Bonnay sur les parcelles cadastrées : Planche au Baret ZA 121/123, servant à l'alimentation du lotissement communal (Les Aulnes).

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

### **2- Achats tracteur et épareuse**

La fourniture de ce type de matériel à fait l'objet d'une mise en concurrence sous la forme d'un marché à procédure adaptée sans publicité (MAPA). Trois fournisseurs ont remis leurs offres jugées sur des critères de prix (40%), de type de matériel (40%) et de délais de livraison (20%). Après avis de la C.A.O « ad hoc » le conseil municipal retient l'offre mieux-disante de Déméterre à Rioz pour la fourniture d'un tracteur neuf de marque John Deere 5075 M et d'une épareuse de marque Kühn 4745 M avec reprise de l'ancien matériel (tracteur et épareuse) de la commune pour un coût ht résiduel de 60300 € ht soit 72360 € ttc. Détails :

Tracteur neuf : 61900 € ht soit 74280 € ttc – reprise 14000 € ht soit 16800 € ttc soit solde 47900 € ht et 57480 € ttc

Épareuse neuve : 14900 € ht soit 17880 € ttc – reprise 2500 € ht soit 3000 € ttc soit solde 12400 € ht et 14480 € ttc



Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

commune de  
**BONNAY**  
*Échin de Nature*